



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 janvier 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 janvier 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Madame Nathalie KOENDERS		Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	
Monsieur Jean DUBUET	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Association Intercommunalités de France - Adhésion de Dijon métropole**

En tant qu'association de collectivités locales, Intercommunalités de France entend être force de propositions sur le fonctionnement des institutions territoriales et l'avenir de la décentralisation.

Fédérant près de 1 000 intercommunalités, le réseau de Intercommunalités de France rassemble au total plus de 80% de la population française regroupée en intercommunalité.

Intercommunalités de France assure plusieurs missions fixées dans ses statuts : elle assure la représentation des intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux (gouvernement, Parlement, agences nationales...), participe aux débats sur les évolutions de notre organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées, développe une expertise spécifique au service de ses adhérents.

Cette association organise, chaque année, plusieurs dizaines d'évènements nationaux ou régionaux destinés à favoriser les échanges entre décideurs intercommunaux.

Régulièrement consultée par le Gouvernement et le Parlement, l'association est devenue un interlocuteur de référence des pouvoirs publics.

Au sein des instances nationales de Intercommunalités de France, des commissions permanentes sont régulièrement réunies pour préparer et élaborer des propositions sur toute réforme concernant le fonctionnement, les ressources ou les compétences de l'intercommunalité.

C'est pourquoi, il est proposé que Dijon métropole adhère à cette association pour l'année à venir. Si l'intérêt perdure, cette adhésion pourrait être renouvelée.

L'adhésion à cette association implique une cotisation annuelle de 10 000 €. Cette cotisation porte sur l'année civile et sera calculée au prorata des mois restant à courir.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'adhésion de Dijon métropole à l'association Intercommunalités de France,
- **d'autoriser**, si l'intérêt perdure, le renouvellement de l'adhésion d'année en année,
- **d'autoriser** l'acquittement de la cotisation annuelle due en conséquence,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 35	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	